

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 17 mars 2020, adoptait le règlement suivant :

- Règlement 964-6 modifiant le Règlement 964 relatif aux nuisances et à la paix publique afin d'encadrer l'utilisation des foyers et poêles.

Ce règlement est entré en vigueur le 18 mars 2020 et est actuellement déposé au bureau de la greffière à l'hôtel de ville, sis au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 18 mars 2020.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate
